



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL

du 5 mars 2024

2-3

INFORMATIONS
DIVERSES

4

VIE COMMUNALE ET
FOYER RURAL

5

FRANCE SERVICES

6

Editorial

Inauguré le 1er octobre 2021, l'espace **FRANCE SERVICES** est installé conjointement avec l'Agence Postale dans le bâtiment de l'ancienne Poste de Ruffey-lès-Beaune. Elle est la seule maison de ce type accessible sur le canton de Ladoix-Serrigny, mais sa renommée va au-delà de cette limite administrative.

Le rôle des deux agents présents est d'accompagner le public dans les démarches, toujours plus dématérialisées, qui concernent désormais une quarantaine d'organismes, bien au-delà des neuf partenaires socles qui sont à l'origine de la demande et de la création de cette maison France Services.

La présence, chaque deuxième jeudi du mois, d'un conciliateur de justice, est venue étoffer cette offre en répondant à un réel besoin. Les permanences complètes en sont la preuve.

Le "café des infos", mis en place en mars 2024, contribue à mieux faire connaître le rôle de la structure dans une ambiance conviviale.

Vous trouverez dans ces pages quelques éléments significatifs d'un bilan 2023 très satisfaisant.

La qualité de l'accueil, les compétences du personnel et les services apportés font de cette structure, au bout de deux années de fonctionnement, un lieu incontournable d'accompagnement à des "tracasseries" (restons gentils !), administratives et autres. Les avis du public, très satisfait à 100%, sont le témoignage d'une réussite indéniable qui peut honorer notre commune.

Merci aux animatrices pour ce travail positif au quotidien.

Autre motif de satisfaction de la vie de la commune : la nouvelle pièce de théâtre de notre troupe des **Agités du Bocal**. Après un franc succès à l'automne avec **Conseil de Famille**, leur nouvelle pièce, **Dévorez-moi**, est en train de réaliser le même parcours. A ce jour, il ne reste plus que quelques billets disponibles pour les dernières séances. Bravo à eux pour maintenir cette qualité de spectacle, qui attire un public parfois très éloigné de la commune.

Si le calendrier nous a confirmé que nous étions bien au printemps, la végétation, elle, a pris les devants avec des floraisons et débourrements parfois bien précoces qui laissent à craindre quelque période de gel tardif. Connaîtrons-nous à nouveau une côte viticole enfumée ?...

C'est l'occasion de vous rappeler, dans ces pages, les quelques règles de bienséance quant aux nuisances sonores et autres incinérations. Espérons, un jour, ne plus avoir à les rappeler !

Enfin, pour la municipalité, printemps rime avec... finances. Les comptes administratif et de gestion viennent d'être présentés en réunion de conseil municipal, travail toujours laborieux mais précis de notre secrétaire de mairie, tandis que s'achèvent les dernières préparations du budget 2024.

Nous aurons l'occasion de vous en reparler dans le prochain Rufféen.

Patrick SCHWIRTZ



RAPPEL ÉLECTIONS

Les élections européennes, prévues le 9 juin, approchent à grands pas. C'est l'occasion de rappeler, à ceux qui ne l'ont toujours pas fait, de passer en mairie pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune. Et en cas d'absence ce jour-là, pensez à faire les démarches afin de donner procuration à un proche.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 5 mars 2024

Absent excusé : M. Gérard GREFFE (pouvoir à M. Vachon)

Secrétaire de séance : M. Philippe WEMMERT

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT FRANCE

SERVICES (EFS)

Les animatrices de l'Espace FRANCE SERVICES présentent le bilan d'activité 2023, dont les grandes lignes sont les suivantes :

1 510 accompagnements (+40% par rapport à 2022) représentant 6,4 accueils par jour hors appels, mails et agence postale.

63% des demandes concernent les partenaires-socles, 37% des organismes sans partenariat ni formation.

65% des accompagnements se font en présentiel sur rendez-vous. Les visiteurs viennent de 42 communes différentes dont certains hors canton.

La plus forte utilisation du numérique administratif vient des 55 ans et plus, représentant 82% de l'ensemble. Les animatrices rappellent qu'il s'agit d'un accompagnement de premier niveau. 100% des visiteurs sont très satisfaits (43% des visites se font par le bouche à oreille).

Un bilan financier de l'EFS et de la Poste est ensuite présenté aux conseillers municipaux. Si la subvention versée par l'État couvre les dépenses de la France Services, il n'en est pas de même pour l'agence postale, qui reçoit également une subvention annuelle de fonctionnement du Groupe "LA POSTE". Un réajustement sera fait sur certains postes impliqués tant pour la Poste que la France Services, plus particulièrement l'emploi de l'une des animatrices, qui gère l'agence postale, mais intervient également pour la France Services.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RÉSULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, moins le 1er adjoint, suppléant le maire, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

- INVESTISSEMENT

. Dépenses : prévu	253 450,24 €
réalisé	81 996,89 €
reste à réaliser	93 409,66 €
. Recettes : prévu	501 061,41 €
réalisé	180 573,34 €
reste à réaliser	59 513,00 €

FONCTIONNEMENT

. Dépenses : prévu	543 804,44 €
réalisé	514 172,18 €
. Recettes : prévu	925 215,08 €
réalisé	552 799,03 €

Résultat de l'exercice 2023

Investissement	98 576,65 €	Résultat de clôture	426 445,12 €
Fonctionnement	38 626,85 €		148 838,93 €
Résultat global	137 203,50 €		575 284,05 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE CLOS DE LA LAUVE"

- INVESTISSEMENT

. Dépenses : prévu	201 407,93 €
réalisé	189 307,32 €
. Recettes : prévu	201 407,93 €
réalisé	152 100,36 €

- FONCTIONNEMENT

. Dépenses : prévu	448 834,83 €
réalisé	161 663,12 €
. Recettes : prévu	448 838,83 €
réalisé	436 735,04 €

5. DÉLIBÉRATION SUR LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE PREMIÈRE INTERVENTION (CPI)

Le 1er adjoint rappelle qu'une réunion organisée par le SDIS a eu lieu à Merceuil en octobre 2023, aux termes de laquelle il a été constaté que les communes rencontraient des difficultés pour recruter des pompiers volontaires et avoir des locaux décents pour accueillir ces pompiers dans les différents CPI. Des éventuels regroupements de CPI sont en réflexion. Une réunion entre les communes concernées et les chefs de corps des CPI a eu lieu le lundi 29 janvier en mairie de Corberon.

Il en ressort que, pour une raison pratique et logistique, les communes de CORBERON, CORGENGOUX, MARNIGNY LES REULLEE, et RUFFEY LES BEAUNE pourraient se regrouper en un seul centre, dont l'implantation pourrait se faire au hameau de Reullée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas à ce regroupement mais souhaite des informations complémentaires avant de se positionner définitivement.

6. BILAN RPI : DÉLIBÉRATION PARTICIPATION COMMUNE

EXTÉRIEURE

Le 1er adjoint présente le bilan financier 2023 du pôle scolaire RUFFEY VIGNOLES. La participation de la commune de Ruffey s'élève à 34 654,69€.

Concernant le financement par les communes extérieures, il est précisé que chaque année le conseil municipal de chacune des communes de Vignoles et Ruffey fixe, sur la base du coût par élève constaté au compte administratif de l'année précédente, le montant des participations aux dépenses de fonctionnement.

CONSEIL MUNICIPAL

Sur ces bases, le conseil municipal fixe à l'unanimité la participation aux frais de scolarité à demander aux communes extérieures pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de 1 300,00 €

Le 1er adjoint fait ensuite le bilan du conseil d'école de ce RPI et notamment le bilan prévisionnel d'effectifs 2024/2025, ainsi que des différents projets menés, notamment la démarche de labellisation E3D (école en démarche de développement durable) sur le tri des déchets dont M. Alain CLEMENT sera référent.

7. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATION

- Le 2ème adjoint présente divers devis concernant l'**entretien des espaces verts** de la commune (PROMUT, V2G et MONNOT).

Après discussion, c'est l'entreprise MONNOT, de Meursanges, qui est retenue pour un montant de 2 241,00 TTC par passage.

- Il informe que l'entreprise COULON interviendra fin mars début avril pour l'**élagage des bois route de Combertault**.

- Lecture est faite d'un mail de remerciements de M. PARIZOT au sujet de la **plantation d'un arbre au lotissement** « le Clos de la Lauve » à proximité de sa propriété.

- Le **recensement** est fini et s'est bien passé. Le 1er adjoint remercie les agents recenseurs pour leur travail. Hormis la population, comptabilisée à part, il y aurait 327 résidences principales, 20 résidences secondaires, 10 logements vacants, 359 feuilles de logements pour un total de 735 habitants. Ces chiffres seront confirmés par l'INSEE après vérification.

- Mme Isabelle AMOUR, de Ruffey, demande l'**autorisation de stationner** devant la mairie le mardi de 16h à 19h pour la vente de saucissons et de bonbons sous l'enseigne « Sauci'Bonbon d'Isa ».

Le conseil municipal autorise ce stationnement moyennant la redevance pour occupation du domaine public de 50,00€ par an.

- Le 1er adjoint fait ensuite le compte-rendu du conseil communautaire auquel il a assisté lundi dernier portant sur la réhabilitation de la baignade de Montagny, la fête des villages des Hautes Côtes, l'avenant de KEOLIS, la subvention de l'école des Beaux-Arts, etc.

- Le 2ème adjoint revient sur les devis présentés par PAGIN'UP de Beaune et POLARIS de Chalon sur Saône, sur la refonte du site internet communal. Le coût de création est quasi identique. Il insiste sur la proximité de PAGIN'UP et l'exemple du site de Ladoix-Serrigny. Actuellement la commune dispose d'un site plutôt générique « ARNIA » qui offre un bouquet avec la dématérialisation des actes pour transmission au contrôle de légalité, ainsi que la plateforme des marchés publics. Il s'agit d'un service public au coût moindre mais aussi à la praticité limitée. Le conseil décide de se donner un temps de réflexion avant de prévoir le changement.

- Mme Magali GODARD revient sur le mail de M. GANNE en réponse au tarif fixé lors de la précédente séance de conseil municipal (200,00€) pour la location du foyer rural le mardi 4 juin prochain pour une représentation théâtrale au profit des retraités MSA/CARSAT. Le premier adjoint suggère de réexaminer le tarif pratiqué. Après en avoir débattu, le conseil municipal à la majorité, décide de ne pas modifier les conditions de location.

- Mme GODARD interroge également sur l'installation de la fibre à Varennes. La mairie n'a aucune information de la part d'Orange mais certains quartiers sont désormais desservis.

- M. Arnaud TARTARIN revient sur les travaux d'enlèvement des souches à Grandchamp à l'angle des rues de la Provenchère et de la Corvée de Mailly. Ordre va être donné pour un enlèvement par moyen mécanique. Il demande également aux autres membres s'ils se sont rendus au centre de Travoisy pour modifier éventuellement le lieu d'implantation du STOP, comme envisagé lors de la précédente séance. La majorité estime qu'il n'y a pas lieu de déplacer le STOP.

- M. TARTARIN réitère la demande de l'association du foyer rural quant au lieu de stockage de leur matériel dans le local « Orange » attenant à la mairie.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23h24.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 9 avril 2024**.

Avec le début des travaux de printemps, nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du **16 juin 1999** réglemente l'usage des équipements bruyants (tondeuses, taille-haies, motoculteurs...).

Ces travaux ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

- **en semaine : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30**

- **les samedis : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00**

- **les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00**

D'autre part, l'incinération des déchets verts est strictement **interdite** (et passible d'une amende de 450 €).

Enfin, lorsque vous vous rendez à la déchèterie, pensez à bien sangler ou bâcher vos déchets. Et ne détournez pas votre regard, au retour, des branchages ou objets que vous auriez perdus : pensez à les récupérer !



INFORMATIONS DIVERSES

Documents d'urbanisme

La CAPEB a édité la plaquette ci-contre qui précise, en fonction de la nature des travaux envisagés sur votre propriété, le type de document d'urbanisme qu'il convient de déposer.

Ce document est de portée générale. En périmètre protégé, comme c'est le cas d'une partie de notre commune, il convient de s'informer des prescriptions particulières.

Vous trouverez sur le site de la commune tous les éléments plus précis à ce sujet (plans de zonage, règlement du P.L.U.).

Ces demandes sont désormais à déposer sous forme dématérialisée, via le site de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud : www.beaunecoteetsud.com, rubrique Urbanisme et Habitat.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvant, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Marchand ambulant

Un étal de vente de saucissons et bonbons sera désormais présent devant la mairie les mardis de 16h à 19h : **Sauci'Bonbon D'Isa**.

Une vente directe aux Rufféens, hors marché, est également possible.



<p>Mairie de Ruffey-lès-Beaune 2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE Tél. 03 80 26 61 96 @ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr Site : http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr 1er adjoint : 06 38 10 30 41 2ème adjoint : 07 80 38 54 15 3ème adjoint : 06 22 31 14 33</p>	<p>Ouverture du secrétariat au public Lundi 15h-19h Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h Vendredi 9h-12h</p> <p>Agence postale Lundi fermée Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h Mercredi 9h-13h/14h-18h Téléphone : 03 80 26 00 53</p>	<p>Maison France Services <i>(de préférence sur rendez-vous)</i> Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h Mercredi : 10h-13h / 14h-18h Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h Tél. : 03 80 24 26 63 ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr</p>
--	---	---

VIE COMMUNALE ET FOYER RURAL

Nettoyons la Nature à Varennes

Nous nous étions donnés rendez-vous à Varennes ce samedi 23 mars au matin, pour une nouvelle édition «Nettoyons la nature» en l'honneur de l'arrivée du printemps. Les jeunes membres du C.M.J, accompagnés de leurs parents, étaient enthousiastes à l'idée de pouvoir rétablir un peu de propreté sur les chemins piétonniers du hameau.

Au cours du cheminement, les membres du C.M.J ont été rejoints par deux jeunes habitantes de Varennes avec leur maman, qui ont souhaité spontanément participer à l'opération. Leur initiative a été très appréciée.

Pour résumer, les déchets collectés sont d'origines diverses : mégots de cigarettes, déchets liés à l'installation de la fibre, plastiques sous différentes formes... ceci pour un poids total de **9,7 kilogrammes**.

Cela représente moins que lors d'autres interventions mais cela pèse toujours trop dans notre nature !

Je réitère mes chaleureux remerciements à tous les participants pour leur action éco-citoyenne, et invite chacun d'entre nous à être vigilant pour préserver notre environnement.



Après-midi créatif

L'après-midi créatif a réuni une trentaine d'enfants qui ont réalisé de belles compositions printanières sous les conseils avisés de Florence.

De nombreux accessoires leur étaient proposés pour embellir leurs réalisations.

Un bel après-midi accompagné de délicieuses crêpes.



L'Heure du Conte

aura lieu **mardi 23 avril à 10h30.**
Animation gratuite pour tous



Vacances de printemps

La bibliothèque sera **fermée**
les samedis 13, 20 et 27 avril.

Elle sera **ouverte**
les mardis 16 et 23 avril, de
17h00 à 18h30

